SPL Territoire 84
Direction Générale

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Réhabilitation et extension de la salle polyvalente de Saint-Didier (84).

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2031 SAINT DIDIER TRX
Date limite de remise des plis	***30/11/2026*** à ***12 : 00***
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT 2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE 4
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 5
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION 9
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 11

Sélectionner le sommaire, appuyer sur la touche F9 (ou Fn+F9) pour mettre à jour la numérotation des pages.

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

SPL Territoire 84 Direction Générale
Représentant : SPL Territoire 84
Adresse : SPL Territoire 84
6, passage de l'Oratoire Avignon (84 000)

La personne en charge du dossier est : Antoine Flament Responsable d'opérations SPL84.

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Réhabilitation et extension de la salle polyvalente de Saint-Didier (84).**

Le présent projet concerne la réhabilitation de la salle polyvalente et de ses locaux annexes étendus aux locaux mitoyens des services techniques de Saint-Didier en espace multiactivités et espace associatif. Le site est accessible par la place Gilbert Espenon pour l'espace multiactivités et l'allée du Ventoux pour l'espace associatif.

Code CPV	Libellé CPV
45212100-7	Construction d'équipements pour les loisirs
45262800-9	Travaux d'extension de bâtiments
45212300-9	Travaux de construction de bâtiments à usage artistique et culturel

- **Eléments clé du contrat :**

Objet du contrat	Réhabilitation et extension de la salle polyvalente de Saint-Didier (84).
Acheteur	SPL Territoire 84
Type de contrat	Marché à tranches de travaux
Structure	11 lots
Lieu d'exécution	Le site est accessible par la place Gilbert Espenon pour l'espace multiactivités et l'allée du Ventoux pour l'espace associatif.
Délai	19 mois - Marché sans mise en concurrence ultérieure avec le même titulaire possible
Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	150 € par jour de retard, 300 € par jour au-delà de 3 jours de retard
Forme des prix	Prix révisables (formule), formule variable selon les prestations. Prix forfaitaires
Avance	Prévue (taux 5 %)
Délai de paiement	30 jours

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 11 lots :

Type	Objet et forme	Délais
Lot 1	Gros œuvre - Traitement de façades : *Gros Œuvre - Traitement de façades* (CPV 45210000-2 : Travaux de construction de bâtiments - 45212220-4 : Travaux de construction d'installations sportives polyvalentes - 45262311-4 : Travaux de gros œuvre en béton - 45443000-4 : Travaux de façade)	19 mois à compter de la notification du contrat
Lot 2	Charpente métalliques - Couverture tuiles : *Charpente métalliques - Couverture tuiles* (CPV 45261000-4 : Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes - 45261100-5 : Travaux de charpente - 45261213-0 : Travaux de couverture métallique)	19 mois à compter de la notification du contrat
Lot 3	Menuiseries aluminium : *Menuiseries aluminium* (CPV 45421140-7 : Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres)	19 mois à compter de la notification du contrat
Lot 4	Menuiseries bois : *Menuiseries bois* (CPV 45421150-0 : Travaux d'installation de menuiseries non métalliques)	19 mois à compter de la notification du contrat
Lot 5	Cloisons - Doublages - Faux plafonds : *Cloisons - Doublages - Faux plafonds* (CPV 45320000-6 : Travaux d'isolation - 45324000-4 : Travaux de pose de plaques de plâtre - 45421141-4 : Travaux de cloisonnement - 45421146-9 : Mise en place de plafonds suspendus)	19 mois à compter de la notification du contrat
Lot 6	Revêtements de sols : *Revêtements de sols* (CPV 45432130-4 : Travaux de revêtements de sols)	19 mois à compter de la notification du contrat
Lot 7	Serrurerie : *Serrurerie* (CPV 44316500-3 : Serrurerie)	19 mois à compter de la notification du contrat
Lot 8	Peinture : *Peinture* (CPV 44111400-5 : Peintures et revêtements muraux - 44810000-1 : Peintures)	19 mois à compter de la notification du contrat
Lot 9	Plomberie - Génie Climatique : *Plomberie - Génie Climatique* (CPV 45330000-9 : Travaux de plomberie - 45331200-8 : Travaux d'installation de matériel de ventilation et de climatisation)	19 mois à compter de la notification du contrat
Lot 10	Électricité - Courant Faibles : *Électricité - Courant Faibles* (CPV 45310000-3 : Travaux d'équipement électrique - 45311000-0 : Travaux de câblage et d'installations électriques - 45317000-2 : Autres travaux d'installation électrique)	19 mois à compter de la notification du contrat
Lot 11	Tribunes : *Tribunes* (CPV 45212220-4 : Travaux de construction d'installations sportives polyvalentes - 37535280-3 : Gradins pour terrain de jeux)	19 mois à compter de la notification du contrat

Un même fournisseur ne peut se voir attribuer qu'un maximum de **11 lots**.

- **Structure du marché :**

Le marché public de la présente consultation fait l'objet d'une décomposition en 2 tranches définies comme suit :
- Tranche ferme : Réhabilitation des services techniques ;
- Tranche optionnelle 1 : Réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente.

Le détail et le contenu de chacune des tranches sont précisés dans le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P).

L'exécution de chaque tranche optionnelle sera subordonnée à la notification préalable d'un ordre de service par le pouvoir adjudicateur à l'entreprise titulaire. Il n'est pas prévu d'indemnité d'attente ou d'indemnité de dédit.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Planning prévisionnel de la consultation :**

Publication de la consultation	02/11/2026
Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	30/11/2026
Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	30/11/2026
Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	11/12/2026
Classement des offres et attribution du contrat	16/10/2026
Information des candidats non retenus	19/01/2027
Signature et notification du contrat	03/02/2027
Démarrage des prestations	04/02/2027

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :
- Acte d'engagement
- CCAP
- CCTP
- DPGF
- Diagnostic Amiante avant Travaux
- PGC
- Plans
- RICT
- Étude de sol
- Annexe

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite des lieux d'exécution du marché dans les conditions suivantes : les visites auront lieu : **Les mardi 10/11 et mardi 17/11 à partir de 9h30** en présence du maître d'œuvre. Les entreprises prendront rendez-vous avec M. Guillaume FIALON, par téléphone au 04 90 66 01 39 ou par email à accueil@saint-didier84.fr.

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite des lieux d'exécution du marché pour les lots : pour les lots 01, 02, 03, 09 et 10. Lors de la visite, l'entreprise signera un registre de visite auprès du maitre d'œuvre.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **6 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info.

- **Sans suite :**

À tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

- **Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.
Des **prestations supplémentaires éventuelles** (PSE) sont prévues par l'acheteur dans les conditions suivantes :

PSE	Descriptif
Lot 05 - Cloisons doublages faux plafonds (exigée) *(Lot(s) 5)*	Lot 05 Cloisons - Doublages - Faux plafonds - PSE 1 : plus-value pour ajout de panneaux acoustique dans l'espace polyvalent des services techniques restructurés
Lot 06 - Revêtements de sols (exigée) *(Lot(s) 6)*	Lot 06 Revêtements de sols - PSE 1 : plus-value pour remplacement du sol souple par une résine dans les services technique restructurés
Lot 09 - Plomberie - Génie Climatique (exigée) *(Lot(s) 9)*	Lot 09 Plomberie - Génie Climatique - PSE 1 : plus-value pour GTC simplifiée
Lot 04 - Menuiseries bois (exigée) *(Lot(s) 4)*	Lot 04 Menuiseries bois - PSE 1 : plus-value pour cloisons mobiles 33 dB (Rw+C), avec porte

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Capacité économique et financière	
Bilans	*Bilans ou extraits de bilans concernant les trois dernières années des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi*
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Certificats	*Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques*

Document	Descriptif
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Moyens techniques	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature*
Références travaux	*Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin*
Autres justificatifs	
Attestation sur l'honneur	

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit. En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	*Acte d'engagement cadre ci-joint, à compléter, cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché,*
Assurances	*Assurances RC / Assurance Décennale Attestations détaillées d'assurances responsabilités civiles professionnelle.et Décennale*
DPGF	*Décomposition du prix global et forfaitaire*
Mémoire technique	*Le canevas des critères ou mémoire technique et fiches produits : Renseignant, conformément au cadre fourni au marché,* *L'entrepreneur complètera, autant que nécessaire, le canevas des critères par des annexes jointes, dans la limite de 10 pages au maximum pour le canevas des critères + annexes (hors fiches techniques des matériaux). Les pages excédentaires au-delà de la dixième page ne seront pas étudiées*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : A.W.S

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.
En cas de problème sur le profil d'acheteur, contactez le support aux entreprises : support-entreprises@aws-france.com / 0811 652 375.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Dispositif eOffre : L'acheteur met en œuvre le dispositif **eOffre** sur son profil acheteur. Ce dispositif permet au candidat de compléter en ligne les données relatives à son offre et à l'acheteur de faciliter les opérations d'ouverture.

Au moment de la remise de l'offre, le candidat doit obligatoirement renseigner et détailler son offre dans un formulaire sécurisé. La eOffre peut être préparée à l'avance, puis confirmée au moment du dépôt définitif de l'offre électronique, avec l'ajout des documents à remettre. Le candidat est invité à **anticiper** cette démarche.

Ce mode de saisie étant pour l'instant **expérimental**, les éléments de l'offre doivent également être déposés par fichiers. En cas d'erreur de saisie ou de contradiction entre les données du formulaire eOffre et les informations issues des fichiers, ces dernières seront seules prises en compte par l'acheteur.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Les candidatures et les offres doivent être présentées par une personne dûment habilitée à engager le candidat.

Pour les candidats se présentant seuls, les documents de candidature peuvent être remis signés ou non. Toutefois, le candidat retenu devra être en mesure de produire, avant l'attribution du contrat, les documents signés ainsi que toute pièce justifiant des pouvoirs de son signataire.

En cas de groupement d'opérateurs économiques, le mandataire devra être expressément habilité à représenter l'ensemble des membres du groupement. Cette habilitation devra être justifiée au moyen d'un document signé par chaque membre du groupement.

La signature électronique doit être conforme à la réglementation en vigueur relative aux signatures électroniques et permettre l'identification du signataire ainsi que la garantie de l'intégrité des documents transmis.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

L'absence de signature des documents de candidature ne rend pas celle-ci irrégulière, sous réserve que le candidat soit en mesure de régulariser sa situation à la demande du pouvoir adjudicateur. En revanche, l'acte d'engagement et les pièces contractuelles du candidat attributaire devront être signés avant la notification du contrat.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander à tout moment la production des justificatifs attestant des pouvoirs de la personne ayant signé ou déposé la candidature et/ou l'offre.

- **Modification du groupement :**

Les candidats sont informés que l'acheteur n'autorise pas les constitutions ou modifications de groupement au cours de la consultation.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (50 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique
2. Prix des prestations (40 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix
3. Critère environnemental (10 %)	Le critère environnemental est apprécié au regard du canevas (performance environnemental / Gestion durable du chantier)

Modalités de calcul des notes :

Les critères sont notés : **Sur 100**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.
La note totale est notée : **Sur 100**.

1. Jugement du premier critère - valeur technique :

La valeur technique de l'offre sera appréciée au vu des éléments de l'offre détaillée dans le canevas des critères ou mémoire technique. Ce document sera rendu contractuel sauf pour les clauses qui seraient contraires au dossier de consultation des entreprises. La maîtrise d'œuvre analysera ce critère en lui attribuant une note de 0 à 10 selon les sous-critères définis dans le canevas des critères et listés ci-dessous :

POUR TOUS LES LOTS :

● Personnel mis en œuvre pour la prestation :	noté sur 2,5 points
● Matériel, véhicules et outillages mis en œuvre pour la prestation :	noté sur 1 points
● Matériaux, fournisseurs, fiches produits, particularités techniques	noté sur 2,5 points
● Organisation du chantier, planning des travaux, phasage	noté sur 4 points

2. Jugement du second critère - prix de la prestation :

Le jugement des offres au titre du critère du « prix » se fera au regard de l'offre de prix proposée par le candidat et dûment indiquée dans le cadre prévu à cet effet dans l'acte d'engagement. En ce qui concerne le critère "prix des prestations", il est précisé que le jugement des offres s'effectuera sur le total :
- d'une part, de l'ensemble des tranches si de telles tranches sont définies ci-avant,
- d'autre part, de la solution de base et des prestations supplémentaires éventuelles (options techniques) retenues éventuellement par la personne publique.

La notation du prix verra l'offre financière la moins chère obtenir la meilleure note et l'offre financière la plus chère obtenir la moins bonne note. La note attribuée sera pondérée sur 40 points en application de la formule suivante :

$$N = 10 - \left[10 \times \left(\frac{P_x}{P_{min}} - 1\right) \times 2\right]$$

Px = prix de l'offre examinée
Pmin : prix de l'offre minimum

3. Jugement du troisième critère :

La maîtrise d'œuvre analysera ce critère en lui attribuant une note de 0 à 10 suivant canevas des critères environnementaux.

La performance environnementale et la gestion durable du chantier seront appréciées au regard notamment :
● traitement des déchets : réduction des déchets à la source, organisation de la gestion des déchets (collecte, évacuation, traçabilité, …), valorisation et / ou élimination, contrôle de la chaine de gestion
● dispositions pour lutter contre les nuisances indiquées : sonores, visuelles, poussières, produits dangereux, …
● organisation environnementale du chantier : désignation d'un référent environnement, moyens et procédures de suivi et de contrôle des engagements pris ;

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Négociations :**

Après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager une négociation avec les trois candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, sous réserve que leur offre soit régulière, acceptable et appropriée.

La négociation pourra porter sur l'ensemble des caractéristiques de l'offre, notamment les dispositions techniques, le planning d'exécution, les moyens affectés au chantier, les engagements environnementaux ainsi que le montant des prix.

Les négociations seront conduites dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Les informations communiquées par un candidat ne seront pas divulguées aux autres candidats sans son accord.

À l'issue de la négociation, les candidats seront invités à remettre une offre finale dans le délai indiqué par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la faculté d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Acte d'engagement signé	Acte d'engagement
CCAP signé	CCAP signé
R.I.B	Relevé d'identité bancaire

Document	Descriptif
Assurances	Assurances RC et Décennale
Extrait KBIS	Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Attestation de salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du Code du travail. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié : 1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur https://www.marches-publics.info. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :
- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Nîmes
16 avenue Feuchères
CS 88010
Nîmes
30941 Nîmes Cedex 09
Téléphone : 0466273700
Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr
Site internet : greffe.ta-nimes@juradm.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Dans le cadre de l'exécution du présent contrat le titulaire engage sa responsabilité sur sa propre mise en conformité avec le RGPD ainsi que sur la mise en conformité des prestataires, sous traitants...., avec qui il est lié.

Conformément au Règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et à l'article 5.2 du Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de travaux approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021